



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Lyon, le 25 septembre 2013

Les Inspecteurs d'académie, Inspecteurs pédagogiques
régionaux de Lettres

à

Mesdames et Messieurs les professeurs de Lettres s/c
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Rectorat

Inspection Pédagogique Régionale

Affaire suivie par :
Groupe des Lettres

Téléphone
04.72.80.63.38
04.72.80.60.09
04.72.80.63.83

Télécopie
04.72.80.63.37
Mél.
ipr@ac-lyon.fr

92, rue de Marseille
BP 7227
69354 Lyon cedex 07

Objet : lettre de rentrée 2013-2014

Chères Collègues, Chers Collègues,

comme le stipule la circulaire de rentrée du ministre de l'Education nationale (« Circulaire d'orientation et de préparation de la rentrée 2013 », n° 2013-060, B.O. N°15 du 11 avril 2013), la présente année scolaire est une année de transition. Cette rentrée est marquée par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République (JORF n°0157 du 9 juillet 2013) et par les orientations du nouveau projet de l'académie de Lyon.

Le projet de l'académie, disponible sur le site académique, définit quatre axes d'actions pour les quatre prochaines années :

- l'équité scolaire et le retour à une confiance dans l'école.
- les conditions de la réussite de tous les élèves.
- l'équité territoriale, le partage des pratiques, le travail en réseau.
- le développement des compétences professionnelles de tous les personnels d'éducation.

Nous vous invitons à prendre connaissance de ce projet qui définit la politique éducative académique, tout entière tournée vers la réussite des élèves.

La circulaire de rentrée du ministre dessine les priorités de la rentrée 2013 :

- la formation professionnelle des métiers du professorat et de l'éducation.
- la rénovation de l'enseignement du premier degré.
- l'entrée de l'École dans l'ère du numérique.
- la réduction du décrochage scolaire.
- le développement de l'éducation artistique et culturelle (EAC).
- les réponses pédagogiques différenciées pour l'acquisition du socle commun au collège.
- la poursuite d'étude des lycéens dans l'enseignement supérieur et leur insertion dans la vie professionnelle.
- l'éducation prioritaire.
- les élèves en situation de handicap et à besoins éducatifs particuliers.

L'enseignement des Lettres et l'acquisition de la maîtrise de la langue sont fondamentalement concernés par ces orientations qui conditionnent la réussite des élèves dans toutes les disciplines, dans une « Ecole » de la bienveillance, de la confiance et de l'inclusion.

Le Collège

Cette année, la rénovation touche principalement l'enseignement du premier degré : missions de l'école maternelle, pratiques pédagogiques, aménagement du temps scolaire, nouveaux dispositifs d'évaluation. Pour le collège comme pour le lycée, l'année scolaire 2013-14 sera donc une année de transition qui doit permettre de préparer ces évolutions et les rénovations annoncées.

Le collège doit renforcer ses liens avec l'école élémentaire pour favoriser la progressivité des apprentissages et la transition entre l'école et le collège. Le conseil école-collège (décret n°2013-683 du 24 juillet 2013, B.O. du 5 septembre 2013) a cette vocation pédagogique. Le décret 2013-682 du 24 juillet 2013 (B.O. du 5 septembre 2013) institue le cycle associant le CM2 et la 6^e. Pour assurer cette progressivité et cette transition, une attention particulière doit être accordée aux dispositifs d'accompagnement personnalisé en sixième (B.O. n°31 du 1^{er} septembre 2011) qui concernent tous les élèves et poursuivent quatre objectifs : faire acquérir le palier 2, accompagner le travail de sixième, favoriser l'autonomie et l'acquisition de méthodes de travail, renforcer la culture générale. Un dispositif particulier d'accompagnement personnalisé par le numérique sera proposé aux élèves les plus fragiles dans les collèges ECLAIR à partir d'octobre 2013.

Dans le cadre du collège, l'enseignement des Langues et Cultures de l'Antiquité, fréquemment associé à l'histoire des arts, doit être considéré également comme un facteur efficace en faveur de la mixité sociale et comme un levier remarquable pour permettre l'accession de tous à une éducation à l'art et à la culture. Nous nous réjouissons du succès grandissant de cet enseignement que l'on peut enregistrer aussi dans des zones d'éducation prioritaire. Rappelons qu'à l'épreuve d'histoire des arts du DNB les élèves peuvent intégrer les Langues et Cultures de l'Antiquité aux objets d'étude qu'ils ont choisi de présenter.

Le livret personnel de compétences doit être modifié. Les réponses pédagogiques différenciées continuent d'être une exigence à laquelle doit répondre le collège. Les conditions d'attribution du DNB demeurent inchangées.

Le Lycée

Au lycée, les dispositifs d'accompagnement personnalisé ont vocation à faciliter le passage dans une classe supérieure et à favoriser une meilleure transition vers l'enseignement supérieur. L'accompagnement personnalisé, les stages de remise à niveau et stages passerelles doivent permettre de préparer l'orientation et l'entrée des lycéens dans l'enseignement supérieur.

Le nouveau programme de littérature en terminale L pour l'année 2013-2014 est publié au B.O. n°11 du 14 mars 2013. Le B.O. n°31 du 29 août 2013 présente une nouvelle note de service fixant les modalités de l'épreuve de littérature de la série littéraire du BAC, applicables à la session 2014. Il ne s'agit pas d'un changement de nature des épreuves, mais de quelques modifications. L'expression « domaines d'étude » a remplacé l'expression « objets d'étude ». Les questions peuvent porter sur « l'œuvre ou les œuvres » du programme limitatif. La note précise aussi que « les libellés de sujets préciseront le barème accordé à chaque partie de l'épreuve. » Pour l'oral, « l'épreuve permet d'évaluer les compétences mentionnées dans le programme. »

Le nombre des candidats au baccalauréat en latin et en grec est resté stable même si l'on peut enregistrer une légère augmentation en grec. Les ressources en ligne dans ce domaine sont très nombreuses et peuvent permettre d'établir des liens avec l'éducation aux médias et l'éducation à la culture telles que les définit la circulaire du 4 février 2010 concernant la réforme du lycée.

Le nouveau programme des langues et cultures de l'Antiquité est publié au B.O n°15 du 11 avril 2013.

La circulaire 2013-125 (B.O. du 29 août 2013) présente les actions éducatives en faveur de la langue française pour l'enseignement primaire et secondaire.

Les Assises Internationales du Roman (AIR) se tiendront en mai 2014 grâce au partenariat entre la Villa Gillet, le rectorat (la DAAC ou délégation académique aux arts et à la culture et l'Inspection pédagogique régionale) et *Lyon plus* ; les articles des lycéens sur les œuvres découvertes dans le cadre des AIR sont en effet publiés chaque année.

Pour la quatrième année, des classes de collèges (du Rhône) pourront découvrir le dispositif des AIR adapté au collège : après Maylis de Kérangal, les collégiens découvriront cette année Leonora MIANO.

Signalons que l'année 2013 est celle du tricentenaire de la naissance de Diderot, celle du centenaire de la naissance d'A. Césaire, d'A. Camus, de C. Simon.

2014 verra la commémoration du centenaire de la première guerre mondiale. Le portail de la Mission du Centenaire (<http://centenaire.org/fr/espace-pedagogique>) vient de mettre en ligne un dossier intitulé « Six dates, six textes » Ce dossier à destination des professeurs leur permettra de disposer de 36 textes consacrés à la première guerre mondiale, de références bibliographiques, de prolongements iconographiques et documentaires, proposant des entrées multiples, et relevant d'une diversité de genres et d'époques, pour aider à construire librement des séquences réfléchissant aux rapports entre les littératures, les arts et l'Histoire.

La formation professionnelle initiale

Les Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation sont créées à la rentrée 2013 par la loi d'orientation et de programmation. Quel que soit le niveau d'enseignement, les ESPE forment les futurs enseignants et participent à la formation continue. Le master « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » est dispensé par les ESPE. Durant ces deux années d'études, les étudiants suivent une formation en alternance. La préparation aux concours s'inscrit dans ce parcours de professionnalisation progressive.

Les stagiaires lauréats des concours

Dans l'académie de Lyon, 385 professeurs stagiaires et CPE sont accueillis cette année. Nous accueillons 52 lauréats en Lettres Modernes et 5 en Lettres Classiques pour le public, et respectivement 25 et 3 pour le privé, soit un total de 85 lauréats. Ils ont été accueillis le 28 août 2013 par Madame la rectrice. Les professeurs stagiaires qui ne possèdent pas d'expérience d'enseignement bénéficient d'une décharge de service d'au moins 3h par semaine pour suivre leur formation qui s'organise en quatre parties : un module de formation, qui a débuté les 28, 29 et 30 août 2013, est assuré par les corps d'inspection et l'ESPE ; une formation filée a lieu tout au long de l'année (le lundi pour les Lettres) ; les stagiaires doivent également suivre trois jours de formation dans le plan académique de formation ; chaque stagiaire est suivi et formé tout au long de l'année dans le cadre d'un tutorat dans son établissement (3 ou 4 heures par semaine).

Les candidats admissibles contractuels

Les candidats admissibles aux concours anticipés (CAD2) poursuivent leur formation à l'université et dans les ESPE. Ils peuvent bénéficier d'un contrat correspondant à un tiers temps de l'obligation de service du corps auquel ils postulent. Ceux d'entre eux qui sont déjà titulaires d'un M2 peuvent accepter des contrats de plus de six heures. Ils ont été accueillis le 28 août 2013 par Madame la rectrice. Ils sont accompagnés et conseillés par un tuteur. Ils suivent le module de formation de l'ESPE et des corps d'inspection.

En cette rentrée, 563 admissibles au concours de professeur du second degré en juillet 2013 ont signé un contrat avec l'académie de Lyon (70 en Lettres Modernes, 11 en Lettres Classiques).

Un nouveau référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation a été publié le 1^{er} juillet 2013 (B.O. N°30 du 25 juillet 2013). Il ne s'applique pas aux stagiaires lauréats des concours antérieurs au 1^{er} septembre 2013. Il entre cependant en vigueur le 1^{er} septembre 2013 et s'appliquera aux lauréats des prochains concours. Il est donc souhaitable notamment que les contractuels admissibles travaillent en formation et avec leur tuteur à partir de ce nouveau référentiel.

La formation continue

Les inscriptions aux concours de la session 2014 débuteront le mardi 10 septembre 2013 pour les concours externes, internes et les troisièmes concours et le mardi 1er octobre 2013 pour les concours et examens professionnalisés réservés. Toutes les informations sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/cid54901/inscriptions-aux-concours-de-recrutement-d-enseignants-de-personnels-d-education-et-d-orientation.html>

Nous engageons les professeurs à consulter Le Plan Académique de Formation sur le site de l'Académie. Les inscriptions individuelles sont ouvertes jusqu'au 24 septembre 2013 sur GAIA (<https://portail.ac-lyon.fr/arena/>).

Les professeurs désireux de se spécialiser dans l'un des domaines du théâtre, du Français Langue seconde ou du cinéma / audio-visuel, peuvent préparer et passer une « certification complémentaire » (cf. B.O. n°39 du 28 octobre 2004). Pour s'inscrire, il convient de consulter le BIR (bulletin d'informations rectorales de fin septembre) et éventuellement de s'adresser à :

- Catherine Lachnitt (catherine.lachnitt@ac-lyon.fr) pour le cinéma / audiovisuel.
- René Nallet (rene.nallet@ac-lyon.fr) pour le FLS
- Vincent Tuleu (vincent.tuleu@ac-lyon.fr) pour le théâtre

Pour l'enseignement de l'Histoire des Arts dans le cadre des Lettres, les professeurs qui souhaitent faire part de leurs projets ou organiser une formation d'initiative locale peuvent s'adresser à Catherine Daumas pour le collège et à Michel Figuet pour le lycée.

Par la volonté affirmée dans la circulaire ministérielle de la rentrée 2013 de développer l'éducation artistique et culturelle, l'enseignement de l'histoire des arts proposé de l'école primaire au lycée garde toute sa place dans les priorités nationales. Il constitue un enseignement novateur qui s'appuie sur une approche pluridisciplinaire et transversale dont l'organisation est définie par un arrêté ministériel publié au B.O. n° 32 du 28 août 2008. Toutes les disciplines ont leur place dans cet enseignement. Depuis la session 2012, l'évaluation de l'enseignement de l'histoire des arts au diplôme national du brevet est fixée par la circulaire publiée au B.O. n°41 du 10 novembre 2011.

Ressources et documentations

Nous vous proposons par ailleurs de consulter très régulièrement le Bulletin d'informations rectorales :

(http://www.ac-lyon.fr/bir_semaine.html),

ainsi que le B.O. auquel vous pouvez vous abonner en ligne :

(<http://www.education.gouv.fr/cid2560/abonnement.html>).

Le site Lettres, rénové et actualisé l'an passé, est à votre disposition. Des ressources sont publiées régulièrement par des collègues

Nous vous invitons à vous rendre régulièrement sur ce site et, éventuellement, à y apporter votre contribution.

(<http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/lettres/>).

Des ressources sont publiées régulièrement sur le site *Eduscol* où les professeurs pourront trouver d'utiles documentations et de nombreuses ressources.

(<http://eduscol.education.fr/>).

Organisation et fonctionnement de l'inspection pédagogique régionale de Lettres

Nous joignons à cette lettre, en annexe, la répartition des dossiers entre les cinq IA-IPR de Lettres de l'académie.

La procédure à suivre : pour toute question liée à l'inspection ou à un dossier, nous vous invitons à écrire directement à l'inspecteur concerné. Pour toute autre question, nous vous remercions de bien vouloir adresser votre courriel au secrétariat des IA-IPR (ipr@ac-lyon.fr) qui se chargera de le transmettre. Nous vous invitons instamment à utiliser votre boîte électronique professionnelle pour ces correspondances et à la consulter pour les informations que nous diffusons régulièrement par message électronique.

Nous demeurons à votre entière disposition. Nous vous souhaitons une excellente année scolaire.

**Catherine Daumas, Catherine Lachnitt, Michel Figuet, René Nallet,
Vincent Tuleu**

Dossiers et missions des IA-IPR de Lettres

Catherine Daumas	Catherine Lachnitt	Michel Figuet	René Nallet	Vincent Tuleu
LCA Collège HDA Collège GRD (Groupe Ressources Disciplinaire) BAC Term. L CRPE	Cinéma EAF BTN DNB CRPE	LCA Lycée HDA Lycée Site Lettres TICE-TraAM BTS	CASNAV BTS DNB EAF BTG	Théâtre Arts du cirque DNB Illettrisme